

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SAINT-DENIS | 21 DÉCEMBRE 2023

FRET SNCF : LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE PRÉCONISE UN MORATOIRE SUR LA LIQUIDATION .

Le rapport de la commission d'enquête parlementaire, qui fait suite à l'enquête de la commission européenne ouverte pour entrave à la concurrence, a été rendu le 20 décembre. Ce rapport préconise de suspendre, le temps d'une réévaluation, le plan de discontinuité de l'opérateur public. Les parlementaires confirment la position portée par la CFDT Cheminots.

La commission d'enquête, composée de 15 membres de la majorité présidentielle sur les 30 députés et présidée par David Valence, aura permis de mettre en lumière la mauvaise et hâtive décision prise par le gouvernement. Il faut rappeler que le scénario de discontinuité a été imposé sans aucune garantie de la part de la Commission Européenne.

En effet, la liquidation de Fret a été ordonnée alors même que l'enquête de la commission européenne n'est pas terminée.

La CFDT Cheminots a dénoncé ce choix du pire. Pour la CFDT Cheminots, ce rapport va dans le bon sens. C'est un message fort envoyé au corps social cheminots qui rejette la liquidation de Fret SNCF.

“**Le rapport confirme l'analyse de la CFDT Cheminots en indiquant que le scénario de discontinuité « provoquerait un report massif du transport de marchandises vers la route »**”

Le rapporteur Hubert Wulfranc juge le plan de discontinuité « *désastreux d'un point de vue de la soutenabilité économique, de la transition écologique et des conséquences sociales* » et s'étonne du fait que la France ne dispose à ce jour d'aucune garantie formelle et écrite de la part de la Commission sur l'acceptation du plan.

Ce rapport conforte le travail engagé par **la CFDT Cheminots qui a mis en demeure l'Etat** au travers de différents acteurs (Président de la République, Premier Ministre, Ministre de la Transition écologique et Ministre des transports) de renoncer à cette liquidation de Fret SNCF.

La CFDT Cheminots souligne le fait que cette décision est contraire au code civil, à la notion de développement durable et à la loi climat et résilience portant lutte contre le dérèglement climatique.

La CFDT Cheminots attend une réponse de l'Etat sous un délai de 2 mois et se réserve le droit de saisir la justice suite à ses mises en demeure.

Les travaux du rapport d'enquête constituent un ensemble d'éléments déterminants qui doivent aboutir à la suspension de ce mauvais plan de discontinuité.

La CFDT Cheminots sera particulièrement attentive à l'application de la recommandation n° 27 qui prévoit de « *fixer un moratoire sur le plan de discontinuité proposé par le gouvernement français afin de réviser le processus de démantèlement de Fret SNCF à la lumière des travaux de la commission d'enquête* ».



Pour aller plus loin
Pour consulter les courriers de la CFDT Cheminots
cliquez ou scannez le QR Code ci-dessous.



Courrier Elisabeth
BORNE



Courrier Emmanuel
MACRON



Courrier Clément
BEAUNE



Courrier Christophe
BÉCHU

